

Restitution des manuels scolaires - Juin 2022

Jeudi 23 juin : niveau 6^{ème}

9h30	6 ^{ème} C	M. Calbry
10h40	6 ^{ème} B	Mme Outrequin
14h00	6 ^{ème} E	Mme Daouze / M. Larché
14h30	6 ^{ème} F	M. Bergue
15h05	6 ^{ème} D	M. Farin
15h30	6 ^{ème} A	Vie scolaire

Vendredi 24 juin : niveau 5^{ème}

9h30	5 ^{ème} A	Mme Kulma
10h00	5 ^{ème} B	M. Lecart
10h40	5 ^{ème} C	M. Magniez
11h10	5 ^{ème} D	Mme Pora / Mme Roussel
11h35	5 ^{ème} E	Mme Lenroué

Lundi 27 juin : niveaux 4^{ème} et 3^{ème}

9h30	4 ^{ème} A	Mme Magalhaes
10h00	3 ^{ème} C	Mme Vale
10h40	4 ^{ème} B	Mme Daouze
11h10	3 ^{ème} A	M. Marteil
11h35	3 ^{ème} D	M. Calbry
12h00	4 ^{ème} D	M. Sérazin
14h00	3 ^{ème} B	Mme Le Huidoux
14h30	4 ^{ème} C	Mme Pora

Les élèves accompagnés par leur professeur se rendront avec leur classe à l'étage du CDI (accès à la mezzanine par le couloir du 2^{ème} étage) aux horaires indiqués sur le planning.

Consignes aux familles :

- Les réparations des manuels abîmés doivent être effectuées au préalable à la maison par les élèves (*et non sur place au moment de leur restitution*).
- Toutes les couvertures plastiques doivent être retirées sans abîmer les livres. *Seules les couvertures autocollantes qui ne peuvent être enlevées doivent être laissées.*
- Le planning de restitution doit être impérativement respecté par chacun. Aucun manuel ne sera accepté en dehors des créneaux réservés à chaque classe sans justificatif. De même, aucun livre ne pourra être laissé à l'accueil.
- Chaque élève est responsable de ses livres (attribution personnelle d'un code-barre sur chaque manuel), les échanges de manuels ne sont donc pas tolérés.
- Les documents du CDI en retard devront impérativement être rendus en même temps que les manuels.

Rappel : En cas de perte ou de dégradation, une somme forfaitaire sera réclamée aux familles par le service de gestion :

- 16 € pour chaque manuel perdu ou rendu inutilisable pour l'année suivante.
- 5 € pour chaque manuel rendu anormalement dégradé.